

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 07 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le 7 mai à dix-neuf heures trente à huis clos et vingt heures en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Jugement du tribunal administratif-décision d'appel de la commune**
- **C.D.C Cœur de Nacre :**
 - Modification des statuts (équipement solidaire à Luc sur Mer)**
- **Choix d'entreprise pour la voirie rue de l'Eglise**
- **Projet d'effacement des réseaux d'électricité rue du Rocreux**
- **Révision n° 1 du SCOT**
- **Motion contre le projet de fermeture de la sucrerie de CAGNY**
- **Demande de subvention à la fondation du patrimoine**
- **Demande de subvention à la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières**
- **Demande de subventions diverses**
- **Office National des Forêts**
- **Personnel communal technique : ratios pour avancement de grade**
- **Organisation du scrutin du 26 mai 2019 - tenue du bureau de vote**
- **Questions Diverses**

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN – M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT - Mme Anick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU- M Alain BRILLAND - M Alain BALLAY - Mme Virginie MAILLARD- Mme Sylvie ROSELLO

Absent excusé

Mme Laurence RONCO

Absents

Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT - M Samuel MARIE

SECRETAIRE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 3 avril 2019 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

SEANCE 19 H 30

DEFENSE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF - REQUETE EN APPEL

Vu La délibération en date du 20 février 2018 concernant l'affaire :

« dépôt de recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la Commune pour le refus en date du 20 décembre 2017 d'un Certificat d'Urbanisme Opérationnel ».

Considérant, l'évolution de la situation à savoir : la possibilité pour la commune de faire appel du jugement 1800263 rendu le 21 mars 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- D'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention d'honoraires avec le cabinet JURIADIS.

SEANCE 20 H 00

MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR DE NACRE : Equipement solidaire

à LUC SUR MER

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire de Cœur de Nacre a délibéré le 26 mars 2019 pour la création d'un équipement en faveur des actions solidaires, chargé notamment d'accueillir l'épicerie sociale. En effet, l'épicerie sociale et solidaire gérée par l'association *Cœur de Nacre Entraide* accueille chaque semaine une centaine de personnes. Elle joue un rôle important en faveur du lien social et de la réinsertion des personnes en situation de précarité.

Toutefois, les conditions actuelles d'accueil dans des préfabriqués très vétustes situés au 14, rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande menacent la pérennité de l'activité et la capacité à accompagner efficacement les bénéficiaires dans leur parcours de réinsertion.

Aussi, afin de répondre à cette problématique, Cœur de Nacre a décidé la construction d'un équipement dans le cadre d'un véritable projet social et solidaire réunissant plusieurs acteurs institutionnels et associatifs, notamment l'association Douvres Animation Jeunesse (ADAJ) centre social labélisé par la Caisse d'Allocations Familiales, avec le soutien des services sociaux du Département (Circonscription d'action sociale) et des CCAS communaux.

En effet, au-delà du service d'accueil et de distribution alimentaire, des permanences d'associations dans le champ social seront ainsi accessibles et des actions collectives de prévention et d'information pourront être organisées.

Enfin, cet investissement est inscrit dans le projet de territoire de Cœur de Nacre, adopté à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire le 29 mai 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Nacre en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Cœur de Nacre en date du 26 mars 2019, proposant la modification des statuts communautaires pour la création d'un équipement en faveur des actions solidaires

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour la création d'un équipement en faveur des actions solidaires, chargé notamment d'accueillir l'épicerie sociale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX RUE DE L'EGLISE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Deux entreprises ont déposé un devis :

L'entreprise LETELLIER SAS pour un montant de 23 091€ HT

L'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 22 161€ HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise MARTRAGNY

PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU ROCREUX

Après en avoir débattu le conseil à l'unanimité donne son accord pour lancer l'étude auprès du SDEC pour cet effacement de réseaux

REVISION N°1 du SCOT

Par délibération du 6 MARS 2019, le comité syndical de Caen Normandie Métropole a arrêté le projet de Révision N° 1 du SCOT.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, la Commune est consultée.

Le conseil Municipal donne un avis favorable (par 9 voix pour et 1 abstention) au projet de révision N°1 du SCOT tel que présenté dans le document remis à chaque conseiller.

PROPOSITION DE MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE SAINT LOUIS A CAGNY

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de motion

« Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces...) mais également l'activité de 1000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil municipal de la Commune de BALY, soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny, en site de production et tout projet de reprise économiquement viable. »

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité adopte la motion.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré le conseil par 9 voix contre et 1 abstention ne donne pas suite à cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION NORMANDE POUR LA SAUVEGARDE DES CIMETIERES

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité ne donne pas suite à cette demande

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu des représentants de l'Office National des forêts.

Après en avoir débattu :

Le conseil à l'unanimité déplore la diminution continue de services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, Citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion du patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

AVANCEMENT DE GRADE : DETERMINATION DES RATIOS

M. le Maire propose un ratio à 100 % pour la filière technique. Accord à l'unanimité. La demande sera transmise au Centre de Gestion.

ORGANISATION DU SCRUTIN DU 26 MAI 2019 – TENUE DU BUREAU DE VOTE

Etablissement du tableau des présences.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous donne lecture du courrier de Monsieur NOUVELOT Conseiller Départemental concernant le retrait du véhicule de secours routier de la caserne de courseulles.

Le conseil est surpris et souhaite connaître le motif de cette décision.

M. Michel LEGRAND

Les travaux de réfection de chaussée de la rue Talbot sont programmés pour le mois de juillet. Le remplacement de l'abri bus Rte de Courseulles est programmé pour fin juin.

Mme Annick PLOUHINEC

Félicite le personnel communal pour la qualité du travail effectué dans la salle André VAUVERT et demande s'il serait possible de prévoir le même type de travail dans la salle du conseil.

Rép : nous allons prévoir la réfection de la salle du conseil ainsi que la mise aux normes de sa porte d'entrée pour les PMR (personnes à mobilité réduite). Travaux à prévoir pendant l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 Juin à 20 h 00.